

CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

TARIFS

Accueil de loisirs municipaux Tarif sans repas		1/2 journée	Journée
Commune	Taux d'effort	0,58%	1,15%
	Tarif plancher - 937 €	5,40 €	10,80 €
	Tarif plafond - 1875 €	10,80 €	21,60 €
Extérieur	Tarif	15,00 €	30,00 €
Majoré	Tarif	15,00 €	30,00 €

CONTACTS

Direction Jeunesse et Animation Socioculturelle

Téléphone. 04 50 57 06 99

Email. jeunesse@annecy.fr

Nous rencontrer :

Direction Jeunesse et Animation Socioculturelle - 97 bis avenue de Genève – 74000 Annecy

Nous écrire :

Mairie d'Annecy - Direction Jeunesse et Animation Socioculturelle - BP 2305 - 74 011 ANNECY CEDEX



**DIRECTION JEUNESSE
ET ANIMATION
SOCIOCULTURELLE**

Avec le soutien de la
Caisse d'Allocation
Familiale de Haute-Savoie

**INFORMATIONS
2021-2022**

LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans peuvent bénéficier des activités des centres de loisirs municipaux. Les structures sont ouvertes aux enfants des familles non-annéciennes avec une tarification supérieure.

Les enfants âgés de -3 ans peuvent être inscrits dans les centres de loisirs dès l'été précédent la rentrée scolaire. Pour cela 2 conditions obligatoires :

- l'enfant doit être scolarisé à la rentrée de septembre
- l'enfant doit avoir 3 ans avant la fin de l'année civile en cours (31 décembre)

ESPACE LOISIRS (Annecy-le-Vieux) 6 à 17 ans	Sport Espace Glaisins 6 rue de la Frasse, 74940 Annecy Email : espaceloisirs@annecy.fr Téléphone : 06 65 62 43 37
JARDIN DES LOISIRS (Annecy-le-Vieux) 3 à 5 ans Directrice : Aline ROZAN	Groupe scolaire du Lachat, 6 rue du Lachat, 74940 Annecy Email : jardindesloisirs@annecy.fr Téléphone : 06 32 72 04 50
ÎLOT JEUX (Pringy) 3 à 11 ans Equipe de direction : Laura PICHOT et Nicolas GONCALVES	Groupe scolaire de Pringy chemin de Gavard, 74370 Annecy Email : ilotjeux@annecy.fr Téléphone : 07 64 50 10 26
SEYBULON (Seynod) 3 à 11 ans	Groupe scolaire du CEP 4 rue du CEP, 74600 Annecy Email : seybulon@annecy.fr Téléphone : 06 98 98 14 91

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossier d'admission unique : Le dossier d'admission unique est constitué dès que vous souhaitez inscrire un enfant à l'une des prestations : périscolaire, sport, centres de loisirs, espaces jeunes. Ce dossier d'admission est constitué une seule fois, et est valable pour l'année scolaire.

Vous pouvez constituer le dossier d'inscription auprès des accueils de proximité des mairies-déléguées ou en ligne depuis le portail famille <https://www.espace-citoyens.net/annecy-familles/>
Les modifications de planning sont possibles jusqu'à 5 jours calendaires avant la date de prestation d'accueil. Au-delà, l'inscription sera définitive et facturée.

	+5 jours calendaire	-5 jours calendaires jusqu'au jour J
Nouvelle inscription	par internet : à l'aide du portail familles ou	Auprès des accueils de proximité des mairies-déléguées uniquement Dans la limite des places disponibles
Enfant déjà inscrit : modification de l'agenda	auprès des accueils de proximité des mairies-déléguées Aucune autre méthode n'est possible. (téléphone, email, etc...)	Auprès des responsables d'accueil de loisirs (email et téléphone) Dans la limite des places disponibles Aucune annulation n'est possible durant cette période, l'activité sera facturée (sauf justificatif médicale).

PERIODES D'OUVERTURE

	Mercredis En période scolaire	Vacances scolaires					
		Automne	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août 23 au 27 août uniquement
Espace Loisirs (Annecy-le-Vieux)	X	X	fermé	X	X	X	fermé
Jardin des Loisirs (Annecy-le-Vieux)	X	X	fermé	X	X	X	fermé
Îlot Jeux (Pringy)	X	X	fermé	X	X	X	X
Seybulon (Seynod)	X	X	fermé	X	X	X	fermé

HORAIRES

LES MERCREDIS

Type d'inscription	Arrivée	Départ
Matin	7h30 à 9h00	11h30 à 12h00 11h45 pour l'espace loisirs à l'école du Lachat
Matin + repas	7h30 à 9h00	13h30 à 14h00
Après-midi	13h30 à 14h00	17h00 à 18h30
Après-midi + repas	11h30 à 12h00	17h00 à 18h30
Journée	7h30 à 9h00	17h00 à 18h30

LES VACANCES

Type d'inscription	Arrivée	Départ
Journée sans repas	8h00 à 9h00 13h30 à 14h00	11h30 à 12h00 17h00 à 18h15
Journée avec repas	8h00 à 9h00	17h00 à 18h15

Lors de sorties extérieures, le départ du soir commence à 17h45

En cas de rendez-vous médical ou autre situation exceptionnelle, il est possible d'arriver ou de partir en dehors de ces horaires. Dans ce cas, la famille doit contacter le responsable de l'accueil pour organiser l'arrivée ou le départ de l'enfant.